



## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 FEVRIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi six février à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la ville de Meulan-en-Yvelines s'est réuni à l'Hôtel de Ville sur la convocation de Madame le Maire et sous sa présidence.

### ORDRE DU JOUR :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2018,
- Communications,
- Compte rendu des décisions prises par le Maire, conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :
  - Décision 2018-69 : Rénovation et extension de caméras sur le territoire de la ville de Meulan-en-Yvelines,
  - Décision 2018-70 : Convention d'objectifs et de moyens avec le Théâtre du Mantois,
  - Décision 2018-71 : Convention "Présence d'artiste" avec Valérie LOISEAU,
  - Décision 2018-72 à 2018-84 : Conventions de prêt de gymnase, stade, terrains de pétanque et tennis aux associations sportives de Meulan-en-Yvelines,
  - Décision 2018-85 : 17M04 – Restructuration de la mairie – Modification n°4 lot n°3 (avenant),
  - Décision 2018-86 : 17M04 – Restructuration de la mairie – Modification n°3 lot n°2 (avenant),
  - Décision 2019-01 : 17M04 – Restructuration de la mairie – Modification n°4 lot n°2 (avenant),
  - Décision 2019-02 : Création d'un espace couvert pour l'école Paul Valéry.
- Délibérations :
  1. Mise à jour de la liste des emplois concernés par les astreintes Police municipale,
  2. Modification du tableau des effectifs – transformation de poste,
  3. Délibération de principe – dispositif « Action Cœur de Ville »,
  4. Exploitation du Multiaccueil – principe du passage au contrat de concession,
  5. Délégation de service public pour l'exploitation des marchés communaux – révision des droits de place,
  6. Subvention « Départemental équipement 2017-2019 »,
  7. Vote des taux des impôts locaux 2019,
  8. Budget primitif 2019,
  9. PLUi - avis de la commune de Meulan-en-Yvelines.
- Questions diverses (sous réserve de dépôt).

État de présence des 29 Conseillers municipaux (P = présent(e) / A = absent(e) / E = excusé(e) pouvoir à)

Préfixe	Prénom NOM	P	A	E	Pouvoirs à	Commentaires
Mme	Cécile ZAMMIT-POPESCU	X				
M.	Ergin MEMISOGLU	X				
Mme	Véronique KERSTEN	X				
M.	Arnaud DUPUIS	X				
Mme	Stéphanie PRIGENT	X				
M.	Christophe DEMESSINE	X				
Mme	Martine PONCET			X	Véronique KERSTEN	
M.	Jean-Pierre COUFFIN	X				
Mme	Marie-Odile BILLET	X				
M.	Jean-Claude BROSSARD	X				
Mme	Florence QUILLET	X				
Mme	Simone BARBIER	X				
M.	Jean-Marc NEAU	X				
Mme	Lysiane DA SILVA			X	Simone BARBIER	
M.	Jordan FOSSE			X	Marie-Odile BILLET	
Mme	Dominique MESLET	X				
M.	Bruno DESESQUELLE	X				
Mme	Karima HAFID	X				
M.	Max ROBERT	X				
Mme	Catherine DESCOUT	X				
M.	Brahim MEKERRI	X				
Mme	Angéline HUMEZ	X				
M.	Jean-Claude KERHERVÉ			X	Yahia MAHDI	
M.	Patrice DUC			X	Daniel LATTANZIO	
Mme	Daniel LATTANZIO	X				
M.	Stéphane GAUTHIER	X				
M.	Yahia MAHDI	X				
M	Myriam SENEAL			X		
M.	Emmanuel NORBERT-COUADE		X			

Conseillers municipaux : 29 (quorum = 15)

présents : 22

votants : 27

Madame ZAMMIT-POPESCU procède à l'appel des Conseillers municipaux, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Madame Angéline HUMEZ est désignée secrétaire de séance.

-----  
Le Maire appelle au vote du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2018.  
Le procès-verbal est ensuite adopté à l'unanimité.

Compte rendu des décisions prises par le Maire, conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- o Décision 2018-69 : Rénovation et extension de caméras sur le territoire de la ville de Meulan-en-Yvelines,
- o Décision 2018-70 : Convention d'objectifs et de moyens avec le Théâtre du Mantois,
- o Décision 2018-71 : Convention "Présence d'artiste" avec Valérie LOISEAU,
- o Décision 2018-72 : Convention de prêt du gymnase à l'Académie d'Aïkido,
- o Décision 2018-73 : Convention de prêt du gymnase au Dance Center,
- o Décision 2018-74 : Convention de prêt du gymnase à la Cie d'Arc de Meulan,
- o Décision 2018-75 : Convention de prêt du gymnase à la Gymnastique Volontaire,
- o Décision 2018-76 : Convention de prêt du gymnase au Judo Club,
- o Décision 2018-77 : Convention de prêt du gymnase au Karaté Do,
- o Décision 2018-78 : Convention de prêt du gymnase à l'Union de Tennis de Table,
- o Décision 2018-79 : Convention de prêt du gymnase à Vitavie,
- o Décision 2018-80 : Convention de prêt du gymnase à Vexin Seine Lutte,
- o Décision 2018-81 : Convention de prêt du gymnase à Will's Sports,
- o Décision 2018-82 : Convention de prêt du stade au Club Néo Meulanais Sport,
- o Décision 2018-83 : Convention de prêt du terrain de pétanque à la Plombée Meulanaise,
- o Décision 2018-84 : Convention prêt terrain tennis au Tennis Club de Meulan,
- o Décision 2018-85 : 17M04 – Restructuration de la mairie – Modification n°4 lot n°3 (avenant),
- o Décision 2018-86 : 17M04 – Restructuration de la mairie – Modification n°3 lot n°2 (avenant),
- o Décision 2019-01 : 17M04 – Restructuration de la mairie – Modification n°4 lot n°2 (avenant),
- o Décision 2019-02 : Création d'un espace couvert pour l'école Paul Valéry.

## **DELIBERATIONS**

### **N° 12685 : MISE À JOUR DE LA LISTE DES EMPLOIS CONCERNÉS PAR LES ASTREINTES POLICE MUNICIPALE**

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,

Le Comité technique ayant été consulté,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 22 voix pour et 5 abstentions (Daniel LATTANZIO, Stéphane GAUTHIER, Yahia MAHDI, Jean-Claude KERHERVE, Patrice DUC) :

- **DECIDE** de modifier la liste des emplois concernés par les astreintes Police municipale comme suit :
  - Responsable du service Police municipale,
  - Adjoint au responsable de service Police municipale,
  - Agents de Police municipale.
- **DIT** que les dispositions susmentionnées sont effectives à compter du 15 février 2019.
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

### **N° 12686 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – TRANSFORMATION DE POSTE**

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,

Le Comité technique ayant été consulté,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 27 voix pour :

- **DECIDE** d'approuver la modification du tableau des effectifs suivante :

Suppression du poste suivant :

- un poste d'assistant de conservation à temps complet

Création du poste suivant :

- un poste d'assistant de conservation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

- **DIT** que les dispositions susmentionnées sont effectives à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019.
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

#### **N° 12687 : DELIBERATION DE PRINCIPE – DISPOSITIF ACTION CŒUR DE VILLE**

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 22 voix pour et 5 abstentions (Daniel LATTANZIO, Stéphane GAUTHIER, Yahia MAHDI, Jean-Claude KERHERVE, Patrice DUC) :

- **APPROUVE** le principe d'adhésion au dispositif « Action Cœur de Ville » des Mureaux par avenant.

#### **N° 12688 : EXPLOITATION DU MULTIACCUEIL – PRINCIPE DU PASSAGE AU CONTRAT DE CONCESSION**

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,

Le Comité technique ayant été consulté,

La Commission de Délégation de Service Public ayant été consultée,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 22 voix pour et 5 contre (Daniel LATTANZIO, Stéphane GAUTHIER, Yahia MAHDI, Jean-Claude KERHERVE, Patrice DUC) :

- **APPROUVE** le principe de mise en œuvre d'un contrat de concession pour la gestion et l'exploitation de la structure multi-accueil de la petite enfance ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à engager une procédure de publicité et de mise en concurrence ;
- **DECIDE** que cette délégation sera réalisée sous la forme d'un contrat de concession d'une durée de 5 ans, à partir du 15 août 2019.

#### **N° 12689 : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES MARCHES COMMUNAUX – REVISION DES DROITS DE PLACE**

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 27 voix pour :

- **APPROUVE** les droits de place suivants, auxquels est appliquée une hausse de 2 % :

	Tarifs actuels/ml	Nouveaux tarifs/ml
Commerçants abonnés	1,27 €	1,30 €
Commerçants volants	1,40 €	1,43 €

#### **N° 12690 : SUBVENTION « DEPARTEMENTAL EQUIPEMENT 2017-2019 »**

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,

La Commission des Finances ayant été consultée,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 27 voix pour :

- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter les subventions dans le cadre du programme Départemental Equipement,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation des opérations ci-dessus référencées.

## N° 12691 : VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2019

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,  
 La Commission des Finances ayant été consultée,  
 Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 22 voix pour et 5 contre (Daniel LATTANZIO, Stéphane GAUTHIER, Yahia MAHDI, Jean-Claude KERHERVE, Patrice DUC) :

- **ADOpte** les taux 2019 comme suit :

Taxes	Taux 2018	Taux proposés
Taxe d'habitation	18,16 %	18,16 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	24,03 %	24,03 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	75,23 %	75,23 %

## N°12692 : BUDGET PRIMITIF 2019

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,  
 La Commission des Finances ayant été consultée,  
 Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 22 voix pour et 5 contre (Daniel LATTANZIO, Stéphane GAUTHIER, Yahia MAHDI, Jean-Claude KERHERVE, Patrice DUC) :

- **APPROUVE** le budget primitif de la Ville pour 2019, comme suit :

Section Fonctionnement			
Dépenses	BP 2019	Recettes	BP 2019
011 - Charges à caractère générale	2 146 283,38 €	013 - Atténuation de charges	230 000,00 €
012 - Charges de personnel	7 275 108,71 €	70 - Produits des services	815 440,00 €
014 - Atténuation de produits	90 000,00 €	73 - Impôts et taxes	6 753 217,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	482 514,32 €	74 - Dotations et participations	3 007 500,00 €
		75 - Autres produits de gestion courante	138 000,00 €
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>9 993 906,41 €</b>	<b>Total des produits de gestion courante</b>	<b>10 944 157,00 €</b>
66 - Charges financières	137 118,76 €	76 - Produits financiers	0,00 €
67 - Charges exceptionnelles	8 000,00 €	77 - Produits exceptionnels	8 000,00 €
022 - Dépenses imprévues	0,00 €		
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>145 118,76 €</b>	<b>Total des recettes financières</b>	<b>8 000,00 €</b>
042 - Transfert entre sections	400 899,83 €	042 - Transfert entre sections	82 268,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	494 500,00 €		
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>895 399,83 €</b>	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>82 268,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>11 034 425,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>11 034 425,00 €</b>

Section Investissement			
Dépenses	BP 2019	Recettes	BP 2019
20 - Immobilisation incorporelles	56 579,00 €	13 - Subvention d'investissement	16 800,00 €
21 - Immobilisations corporelles	1 404 546,82 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	875 000,00 €
23 - Immobilisation en cours	5 000,00 €		
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>1 466 125,82 €</b>	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>891 800,00 €</b>
16 - Emprunt et dettes assimilés	479 806,01 €	10 - Dotation, fonds divers et réserves	190 000,00 €
020 - Dépenses imprévues	0,00 €	024 - Produits des cessions	51 000,00 €
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>479 806,01 €</b>	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>241 000,00 €</b>
040 - Transfert entre section	82 268,00 €	040 - Transfert entre section	400 899,83 €
		021 - Virement à la section d'investissement	494 500,00 €
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>82 268,00 €</b>	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>895 399,83 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 028 199,83 €</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 028 199,83 €</b>

## N° 12693 : PLUi – AVIS DE LA COMMUNE DE MEULAN-EN-YVELINES

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,  
La Commission Cadre de Vie ayant été consultée,  
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 22 voix pour et 5 abstentions (Daniel LATTANZIO, Stéphane GAUTHIER, Yahia MAHDI, Jean-Claude KERHERVE, Patrice DUC) :

- **EMET** un avis favorable sur le projet de PLUi arrêté par le Conseil communautaire en date du 11 décembre 2018 assorti des réserves annexées à la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,  
MEULAN-en-YVELINES, le 07 février 2019

Le Maire  
Vice-président de la Communauté Urbaine GPS&O  
Conseiller départemental des Yvelines



Cécile ZAMMIT-POPESCU